

LISTE DES DOCUMENTS POUR LA RECTIFICATION DE L'IMPÔT À LA SOURCE À GENÈVE

Vous trouverez, ci-dessous, la liste qui vous permettra de réunir tous les documents adéquats pour que nous puissions établir votre demande de rectification de l'impôt à la source :

Le jour du rendez-vous, nous vous invitons à vous présenter avec les copies des documents en question, hormis la demande de rectification « DRIS/TOU » qui doit être originale.

Liste pour les célibataires et/ou pacsés en France :

- **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - Ou demande de rectification « DRIS/TOU » (**document original**, pas de photocopie !)
- Certificat de salaire
- Attestation quittance

Si vous avez des enfants à charge :

- Livret de famille
- Revenus bruts mondiaux de l'autre parent (si vous faites ménage commun avec lui ou si c'est une garde alternée)
- Certificat de scolarité de l'année fiscale en cours (pour les enfants majeurs jusqu'à 25 ans)
- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues

Liste pour les mariés :

- **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - Ou demande de rectification « DRIS/TOU » (**document original**, pas de photocopie !)
- Certificat de salaire
- Attestation quittance
- Livret de famille

Si l'un des deux travaille ailleurs qu'à Genève : (par ex. France ou canton de Vaud)

- Revenus annuels bruts mondiaux (par exemple certificat de salaire en Suisse ou fiche de paie du mois de décembre en France, autres revenus, etc.)

Si vous avez des enfants à charge :

- Certificat de scolarité de l'année fiscale en cours (pour les enfants majeurs jusqu'à 25 ans)
- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues

Pour faire suite à un entretien avec les responsables de l'Impôt à la Source, nous vous informons que les demandes déposées via la plateforme e-démarches sont traitées en priorité. Cela vous permet également d'avoir accès à tous vos documents de manière sécurisée et rapide.

GVA Conseils SA vous recommande d'ouvrir un compte gratuit sur :

<https://www.ge.ch/inscription-aux-e-demarches>



TARIFS

Demande de rectification dans nos bureaux :

Rendez-vous (maximum 30 min.) avec un fiscaliste, vous venez avec vos documents.

Honoraires à payer au comptant le jour du rendez-vous (majoration de 5% avec carte)

- CHF 60.- célibataire / sans enfant
- CHF 80.- célibataire / avec enfant
- CHF 60.- marié / sans enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 80.- marié / avec enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 90.- marié / sans enfant / le conjoint a une source de revenus
- CHF 100.- marié / avec enfant / le conjoint a une source de revenus

- CHF 5.- frais d'impression
- CHF 15.- dépôt de la rectification via votre compte e-démarches avant le **31 mars**

N.B. Honoraires à payer au comptant ou par carte (5% de majoration pour frais administratifs), le jour du rendez-vous

Demande de rectification via e-mail :

Vous nous faites parvenir vos documents en un seul envoi et un seul fichier PDF, nous vous transmettons nos références bancaires afin que vous puissiez procéder au paiement. A la réception du paiement, nous vous envoyons par e-mail une copie de la demande de rectification et vous proposons un entretien téléphonique avec un fiscaliste, maximum 10 minutes, si besoin. *(Vous devez nous faire parvenir l'original de votre demande de rectification par courrier postal)*

Honoraires à payer par virement bancaire avant l'établissement de la demande de rectification

- CHF 70.- célibataire / sans enfant
- CHF 90.- célibataire / avec enfant
- CHF 70.- marié / sans enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 90.- marié / avec enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 100.- marié / sans enfant / le conjoint a une source de revenus
- CHF 110.- marié / avec enfant / le conjoint a une source de revenus

- CHF 5.- frais d'impression
- CHF 15.- dépôt de la rectification via votre compte e-démarches avant le **31 mars**

